

Formulaire ALSH

Demande participation CIAS 2020

(QF inférieur à 1251 €)

Composition du Foyer :

Nom - Prénom 1 :

Nom – Prénom 2 :

Adresse :

Rue :

Code Postal :

Commune :

Téléphone : ___/___/___/___/___ ___/___/___/___/___

Mail : _____

RIB : _____/_____/_____/_____/_____/_____/_____/_____/_____

Vos enfants :

Nombre d'enfants à charge dans le foyer : _____

Nom et prénom des **enfants concernés par la demande** Date de naissance

Dépense d'Accueil de loisirs

Merci de noter le montant de(s) la facture(s) concernée(s).

HIVER 2020 :

PRINTEMPS 2020 :

ETE 2020 :

AUTOMNE 2020 :

FIN D'ANNEE 2020 :

- Avez-vous bénéficié d'une autre prise en charge pour votre(s) facture(s) (aide de l'assistante sociale, du Département...)?

Nom de l'organisme :

Montant de la prise en charge :

La participation du CIAS s'applique aux familles résidant sur les 28 communes et dont le QF est inférieur à 1251 € (QF du Cias = Revenu imposable du foyer / 12 mois/ nombre de parts du foyer)

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations communiquées sur ce feuillet

Fait à _____, le _____

Signature

Joindre obligatoirement

Les copies de l'intégralité des avis 2019 sur les revenus 2018 du foyer et un RIB

<i>Cadre réservé à l'administration</i>
Dossier reçu le : _____
Total dû par la famille : _____
Quotient familial CIAS appliqué en 2020 : _____
Aide accordée : _____
Total versé à la famille : _____ Le : _____



Centre Intercommunal d'Action Sociale
de la Communauté de Communes des Villes Sœurs

Renseignements au 02 27 28 03 92 ou cias@villes-soeurs.fr

Les dossiers complets sont transmis à la comptabilité en début de mois.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Centre Intercommunal d'Action Sociale CIAS et la Communauté de Communes des Villes Sœurs pour le traitement des demandes d'aides financières (gestion de la participation reversée aux familles). La base légale du traitement est le consentement. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : CIAS/Communauté de Communes des Villes Sœurs.

Les données sont conservées pendant le temps nécessaire au traitement du dossier puis archivées. Cette durée varie et dépend des impératifs juridiques. A noter, pour une procédure qui pourrait être contestée, la CCVS souhaite conserver les données à minima 5 ans après le dernier traitement.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données

Communauté de Communes des Villes Sœurs

Délégué à la protection des données

12 Avenue Jacques Anquetil 76260 EU

dpo@villes-soeurs.fr

Pour en savoir plus sur le traitement des données personnelles rendez-vous sur <https://www.villes-soeurs.fr> rubrique « données personnelles ».

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.